

CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD
NORTH ATLANTIC COUNCIL

NATO UNCLASSIFIED
and
PUBLIC DISCLOSED

119

EXEMPLAIRE N°
COPY

30-1-67
ORIGINAL: ANGLAIS/FRANCAIS
21 mars 1957

~~NATO SECRET~~
DOCUMENT
C-M(57)41

PLAN DE REDUCTION DES FORCES DU ROYAUME-UNI

CONCLUSIONS FORMULEES PAR LE CONSEIL DES MINISTRES
DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE EN DATE DU 18 MARS 1957

Note du Secrétaire Général, Vice-Président du Conseil

Je vous prie de vouloir bien trouver ci-joint copie des conclusions formulées par le Conseil des Ministres de l'Europe Occidentale à sa réunion du 18 mars 1957 sur le plan de réduction des forces du Royaume-Uni, ainsi que le texte de la lettre d'envoi du Secrétaire Général de l'UEO.

(Signé) ISMAY

Palais de Chaillot,
Paris, XVIe.

NATO SECRET

Lettre du Secrétaire Général de l'UEO
au Secrétaire Général de l'OTAN

19 mars 1957

Monsieur le Secrétaire Général,

Le Conseil des Ministres de l'Union Européenne Occidentale s'est réuni le 18 mars 1957, en vue d'examiner les propositions du Gouvernement britannique en ce qui concerne la future composition de ses forces stationnées sur le continent européen et placées sous le Commandement de SACEUR.

Il a approuvé des conclusions qu'il m'a chargé de vous transmettre et dont vous voudrez trouver le texte ci-joint en Annexe.

Le Conseil présume que les propositions formulées par le Chancelier Adenauer, auxquelles se réfèrent les conclusions précitées, seront communiquées par ses soins à l'OTAN.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma haute considération.

(Signé) L. GOFFIN
Secrétaire Général

Conclusions du Conseil de l'UEO du 18 mars 1957

1. Le Gouvernement britannique a présenté, le 14 février 1957, au sujet de ses nouveaux plans généraux de défense, certaines propositions en ce qui concerne la future composition de ses forces sur le continent européen placées sous le commandement du SACEUR.

2. Le Conseil a pris note des opinions exprimées à leur égard à l'OTAN, ainsi que du point de vue du SACEUR.

3. Le Conseil a reconnu que les problèmes qui se posent au Royaume-Uni sont, en fait, communs à tous les membres de l'Alliance et que ces problèmes communs appellent une solution commune au sein de l'OTAN. Les sept gouvernements sont convenus par conséquent de recommander au Conseil de l'Atlantique Nord d'étudier d'urgence les propositions formulées par le Chancelier allemand, tendant à un nouvel examen général des ressources de l'Alliance visant :

- (a) les besoins militaires et les objectifs de défense;
- (b) les rapports entre les armes de type classique et les armes atomiques et les forces dotées de ces armes respectives;
- (c) les rapports entre les armements modernes et les ressources économiques et financières;
- (d) la production en commun d'armes modernes;
- (e) la solution en commun des problèmes monétaires soulevés par le stationnement de troupes dans d'autres Etats membres.

4. Le Gouvernement du Royaume-Uni, en attendant le résultat de cet examen au sein de l'OTAN, exécutera ses plans pour 1957/58, en tenant compte des vues du SACEUR (1).

5. Toute réduction supplémentaire ainsi que la question du lieu de stationnement de la "réserve stratégique" de 5.000 hommes, dont il est question dans le rapport du SACEUR, ne sera décidée qu'après de nouvelles discussions au sein de l'UEO au mois d'octobre 1957, en conformité avec l'article 6 du protocole II des Accords de Paris, et à la lumière de l'examen précité.

(1) Ceci signifie une réduction de 13.500 hommes dont la grande majorité sera composée de troupes chargées de fonctions administratives et de la défense anti-aérienne.